

Conférence sur les déchets ménagers (1/4) – Haro sur « la fausse consigne »

Déchets 24 juillet 2026

À la Maison de la chimie le 8 juillet dernier, la neuvième Conférence nationale sur les déchets ménagers a décliné le thème « Déchets, énergie, matériaux, nouveaux enjeux de souveraineté dans un monde instable ». Un même constat a couru des discours d'ouverture au débat final sur le service public. Le déchet est devenu un gisement stratégique que la consigne contestée et l'absence de cap industriel empêchent de valoriser et surtout de réduire.

En ouverture de la 9e conférence nationale des déchets, le 8 juillet dernier à la Maison de la chimie, Jacques Marceau, président d'Aromates, organisateur de l'événement, a mesuré le chemin parcouru depuis la première édition. Le déchet a changé de statut pour devenir un stock de matières premières et d'énergie. « Chaque tonne recyclée représente une matière première que nous n'aurons pas à importer », a résumé Jacques Marceau, pour qui le débat sur la consigne engage, derrière une apparente discussion technique, la maîtrise de matières devenues stratégiques et l'équilibre économique du service public.



Jacques Marceau, président d'Aromates. © Julien Hananel

Président de la conférence, le sénateur du Bas-Rhin Jacques Fernique a inscrit la matinée dans un contexte doublement instable, climatique alors que la France affronte sa troisième vague de chaleur de la saison, géopolitique entre guerre en Ukraine et blocage du détroit d'Ormuz. Il en résulte selon lui des collectivités en difficulté financière et un système français de gestion des déchets qui va mal.



Jacques Fernique, sénateur du Bas-Rhin, Membre de la commission de l'aménagement du territoire du développement durable, président de la Conférence nationale sur les déchets ménagers 2026. © Julien Hananel

Un modèle contraint de se battre pour sa survie

Corentin Duprey, président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets, a dressé un constat sans appel. Neuf ans après une première édition portée par la confiance dans l'économie circulaire, la production mondiale de plastique file de 360 millions de tonnes en 2018 vers 1 milliard de tonnes projeté à l'horizon 2050. Le service public, lui, « délivre sa mission de manière efficiente, performante, à un coût optimisé », a soutenu l' élu, rappelant les centaines de millions d'euros investis dans les centres de tri. « Le service public n'a aucun intérêt à traiter toujours plus de déchets, pas même financier », a martelé Corentin Duprey, estimant au contraire qu'il « se bat pour la réduction du volume de déchets enfoui ou résiduel, pour protéger la planète et les ressources mais également pour agir sur le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens ».



Corentin Duprey, président du Syctom. © Jgp

Corentin Duprey voit ainsi dans la « fausse consigne », c'est-à-dire la consigne pour recyclage, un choix de modèle bien davantage qu'un débat sur les bouteilles en plastique. Il s'interroge sur l'objectif

et à qui cela profite. « Pas la planète, ni les Françaises et les Français. » En jeu, le bouleversement du geste de tri, une rupture d'égalité entre l'habitant des métropoles et celui des zones rurales, sommé de rapporter son contenant à 20 minutes de voiture, et une question de santé publique. Dénonçant une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en hausse de plus de 566 % en une dizaine d'années et un État qui semble renoncer à défendre les collectivités, le président du Syctom a formulé deux exigences : que l'État contraigne fortement la production, en quantité comme en qualité avec des matériaux réellement réemployables ou recyclables, et que les filières REP financent à 100 % la gestion des déchets qu'elles génèrent.

La réduction à la source, angle mort du plan plastique

Jean-François Vigier, vice-président de l'Association des maires de France et président du Siom de la Vallée de Chevreuse, a élargi le propos aux finances locales. Selon lui, 70 à 75 % des investissements communaux relèvent désormais de la transition écologique, quand l'État élabore ses stratégies sans les élus qui les mettent en œuvre. Il en veut pour preuve la trentaine de dossiers de géothermie bloqués en Île-de-France, soit près de 400 millions d'euros à l'arrêt. Sur la consigne, l' élu retient l'exemple allemand, où le dispositif s'est accompagné d'une hausse des quantités de plastique, alors que l'enjeu de la loi Agec demeure la réduction à la source. Il a conclu d'une formule adressée aux entreprises comme aux élus. « Nous sommes dans le même bateau. Soit on réussira la transition ensemble, soit c'est ensemble qu'on échouera. »

Jean-François Vigier, président du Siom. © Jgp

Les tonnages qui relativisent la consigne

Jean-François Vigier a livré une démonstration chiffrée pour ramener la consigne à sa juste mesure. La France produit chaque année 5 millions de tonnes de plastique, dont 2,4 millions de tonnes d'emballages, répartis à parts égales entre professionnels et ménages. La loi Agec impose de recycler 90 % du gisement de bouteilles d'ici 2029, soit 340 000 tonnes sur 380 000. Fin 2023, selon les chiffres du Cercle national du recyclage cités par l' élu, 210 000 à 220 000 tonnes étaient déjà captées. Restent quelque 120 000 tonnes pour lesquelles les metteurs en marché se disent prêts à investir 1 milliard d'euros dans des automates de récupération. « Soit ils

ont une vision globale et humaniste pour améliorer le bien commun, soit il y a beaucoup d'argent à se faire. Je vous laisse choisir la bonne réponse », a ironisé Jean-François Vigier.